

## **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON**

Séance du 30 septembre 2011.

L'an deux mil onze, le 30 septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard REGARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 22/09/2011

Date d'affichage : 10/10/2011

**PRESENTS** : B. REGARD, M. MASSON, V. BOUVRET, J.C. LAMY-QUIQUE, J. PUTELAT, J.L. PROST, P. SCHIAVI, N. MARCHAND, E. PICHON, T. MONNIER-BENOIT, E. BARBE, S. NIVEAU

Secrétaire de séance : Jean-Claude LAMY-QUIQUE

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 27 JUILLET 2011 :**

Compte rendu adopté à l'unanimité sans remarque.

### **2011-046 : BATIMENTS COMMUNAUX : attribution marché d'approvisionnement en combustible bois de la chaufferie communale :**

Michel MASSON rappelle qu'une consultation a été effectuée, fin juin, auprès de huit fournisseurs de bois déchiquetés, pour le renouvellement du marché d'approvisionnement en combustible bois de la chaufferie.

Une société a répondu ne pas pouvoir répondre car elle ne peut livrer le bois par 30 m3.

Deux ont effectué une proposition ; il s'agit de l'entreprise GAMM'BOIS ENERGIE SAS de CUTTURA et de SAS ONF ENERGIE, agence de GRAY.

Le prix de la fourniture et de la livraison du bois déchiqueté est respectivement de 147.93 € HT soit 156.07 € TTC et de 120 € HT soit 126.60 € TTC. Le tarif appliqué jusqu'à présent était, en 2011, de 97.57 € TTC.

N. MARCHAND, au vu des nouveaux tarifs, souligne la nécessité de création d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté intercommunale pour la maîtrise de l'approvisionnement et l'organisation du service. Le projet de création est en cours et se situerait à LA MOUILLE.

Il précise que malgré l'augmentation du tarif, le chauffage bois reste une énergie moins chère que les autres, mais de la nécessité effectivement de créer cette plate-forme intercommunale, maintenant qu'il y a plusieurs chaufferie bois dans le secteur.

Philippe SCHIAVI demande si un regroupement avec une autre commune ne permettrait pas de mieux maîtriser les coûts grâce à un volume plus important.

Il semble que cette solution entraîne des problèmes au niveau des dates de livraison (tous les silos n'étant pas vides en même temps) et par rapport à la facturation des quantités livrées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, d'attribuer, après négociation, le marché d'approvisionnement en combustible bois de la chaufferie communale, pour une période de deux ans, avec possibilité d'une année supplémentaire, à l'entreprise SAS ONF ENERGIE, agence de GRAY et dont le siège social est fixé à PARIS 75012 2 avenue de St Mandé,
- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**2011-047 : URBANISME : Aménagement centre du village : désignation cabinet architecte-urbaniste pour étude d'urbanisme opérationnelle :**

Fin juillet, conformément à la décision du conseil municipal du 27/09/2011, la Commune a lancé une consultation auprès de cinq cabinets d'études d'architecte-urbaniste pour déterminer une stratégie d'aménagement du centre du village.

Aucune réponse n'a été reçue ni aucune explication.

Le Maire propose de relancer la consultation auprès de ces mêmes bureaux (plusieurs bureaux d'études nous ayant assurés de leur réponse) avec une remise du dossier pour le 17/10/2011.

Ce report aura une incidence minime par rapport au nouveau planning transmis par la communauté de communes pour le choix du cabinet d'architecte chargé de la création du musée polaire et de la réhabilitation du centre de sports et de loisirs, fixé fin janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour relancer la consultation pour une remise des offres le 24/10/2011.
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**2011-048 : URBANISME : CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE : désignation d'un maître d'œuvre :**

Le Maire rappelle les différentes démarches et contacts pris pour la réalisation d'une zone artisanale à proximité de la station d'épuration sur les terrains classés en zone UY du PLU.

Afin d'avancer sur ce dossier et devant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques, il a sollicité le SIDEC du Jura qui a remis une offre. Cette étude préliminaire permettra de présenter une esquisse d'aménagement à un futur artisan ou une entreprise souhaitant s'implanter.

Le Conseil Municipal, vue les offres reçues et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité de retenir la proposition fournie par le SIDEC et attribue la mission de maître d'œuvre au bureau d'études du SIDEC du Jura pour la création d'une zone artisanale
- Prend note que les frais de maîtrise d'œuvre sont fixés forfaitairement à 970,30 € HT pour une mission comprenant l'élément Etudes Préliminaires (EP)
- Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant
- Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire cité en référence.

**2011-049 : JEUNESSE : ACCUEIL DE LOISIRS : acquisition logiciel de gestion :** demande subvention à la caisse d'allocations familiales du Jura

Afin d'améliorer le volet administratif et la gestion de l'accueil de loisirs (inscriptions, facturation, informations familles, planning personnel, ...) le Maire propose d'acquérir un logiciel de gestion pour les services garderie et cantine.

Deux sociétés ont été consultées qui sont venues présenter leur logiciel au personnel concerné.

Il s'agit des sociétés AIGA à LYON et DEFI-INFORMATIQUE à MAXEVILLE.

Les propositions de ces deux sociétés sont les suivantes :

. AIGA : logiciel Noé 4 155 € HT.

. DEFI-INFORMATIQUE : 4 386.50 € HT.

Les agents ayant assistés aux démonstrations préconisent l'acquisition du logiciel DEFI en raison de sa convivialité ; les deux logiciels présentant les mêmes caractéristiques pour la gestion de l'accueil de loisirs.

Le Maire précise que la caisse d'allocations familiales du Jura accompagne les communes pour l'acquisition de ce type de logiciel par une subvention de 4 000 €. Un ordinateur devra être acheté pour le service accueil de loisirs.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la caisse d'allocations familiales du Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'acquisition d'un logiciel de gestion pour l'accueil de loisirs auprès de la société DEFI-INFORMATIQUE pour un montant hors taxe de 4 386.50 €, et d'un ordinateur pour le service « accueil de loisirs ».
- Sollicite une aide financière de la caisse d'allocations familiales du Jura à hauteur de 4 000 €.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

**2011-050 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DU MASSACRE :**

Le conseil municipal, dans sa séance du 17/09/2010, a donné son accord pour l'acquisition, par le syndicat du Massacre, d'une propriété boisée.

Le Président du syndicat, Michel MASSON, nous informe que le trésorier a rejeté le paiement du mandat.

Il justifie sa décision par l'inscription dans l'acte notarié du nom des Communes, d'une part, et, d'autre part, ce bien ne figurerait pas à l'actif des Communes (au prorata des millièmes) s'il était acheté par le syndicat du Massacre

Le Maire propose de régler directement le montant dû, le syndicat procédant au remboursement ensuite. Les frais de notaire seront pris en charge par le syndicat du Massacre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, prend note de ces informations.

M. MASSON informe qu'à compter de 2012, un versement fixe par hectare de 2 € sera instauré. Cet effort s'accompagne de l'engagement de la fédération nationale des communes forestières qui est cosignataire du contrat d'objectifs, d'augmenter significativement la collecte de bois dans les forêts communales.

Enfin, M. MASSON précise que la dernière vente de bois sur pied le prix du mètre cube a été fixé à 75 €.

**2011-051 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES : rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable :**

Le syndicat intercommunal des eaux du plateau des ROUSSES a transmis son rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Jean Claude LAMY-QUIQUE, délégué, précise que ce syndicat exerce la totalité de la compétence eau potable. Il a délégué par affermage la gestion de ce service public à la société de distribution d'eau intercommunale (SDEI), société filiale de la Lyonnaise des eaux France jusqu'au 31 mars 2015.

Ce rapport présente l'organisation du service, le détail de la facture d'eau, les indicateurs techniques et financiers.

Pour un client ayant consommé 120 m3 d'eau le prix du m3 TTC est de 2.1014 € contre 2.1236 m3 en 2009. Le volume d'eau prélevé en 2010 est de 895 422 m3 contre 927 885 en 2009, soit une diminution de 3.50 %. Le rendement du réseau est d'environ 68 %. Les pertes sont dues à la vétusté d'une partie du réseau, à sa longueur (220 km), et au rejet de l'eau de lavage du matériel directement à l'égout (30 000 m3). Pour limiter ses pertes, le fermier engage des travaux importants de rénovation du réseau. Il a également mis en place des compteurs qui permettent de contrôler le débit d'eau potable la nuit (période où le besoin en eau est minime) et ainsi détecter les fuites.

Jacques PUTELAT ajoute que le syndicat révisé actuellement ces statuts, qui datent de 1954. Pour être en totale légalité, les communes devront participer aux travaux du syndicat au même titre que les personnes privées.

N. MARCHAND attire l'attention sur la nécessité de contrôler, par rapport aux provisions budgétaires effectuées par le fermier pour les grosses réparations, que l'ensemble des travaux soient réalisés avant la fin du contrat d'affermage.

Le Maire répond que le syndicat a chargé un cabinet de veiller au respect des règles du contrat par le fermier.

Il en est de même pour le syndicat mixte du canton de Morez pour l'assainissement. Une consultation pour une DSP (Délégation de Service Public) est en cours (les auditions des candidats vont débiter prochainement) et permettra de comparer avec le coût d'une régie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré,

- Prend note du rapport 2010 remis par le syndicat intercommunal des eaux du plateau des Rousses sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

#### **2011-052 : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX : SYDOM : rapport annuel 2010 :**

Le rapport 2010 transmis par le SYDOM du Jura porte sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport présente le bilan et l'évolution de la collecte, le transport des déchets, le traitement, les filières de valorisation, les emplois, les études et prospectives, les moyens de communication mis en œuvre.

Enfin, il aborde les coûts du tri des déchets recyclables et présente le budget dont les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 14 907 373 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 2 586 309 € dont 65 % destinés au remboursement du capital des emprunts.

Le Maire ajoute que le traitement des ordures ménagères augmentera de plus en plus dans quelques années suite aux taxes mises en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Cette augmentation est limitée actuellement en raison des efforts réalisés par le SICTOM et les communes pour diminuer le coût de la collecte et notamment grâce à l'implantation des conteneurs semi-enterrés.

Philippe SCHIAVI informe l'assemblée du projet de modernisation de l'usine de tri de Lons le Saunier.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2010 du SYDOM et après en avoir délibéré,

- Prend note du rapport annuel 2010 transmis par le SYDOM DU JURA sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

SESSIONS D'INFORMATIONS DU CCAS : le Maire informe les membres du conseil municipal de la mise en place de la part du conseil d'administration du CCAS de différentes réunions d'informations, à l'attention des personnes de 60 ans et plus sur les thèmes suivants : code de la route, prévention des chutes, équilibre, activités physiques et nutrition.

Le premier thème abordé sera celui du code de la route. Les séances se dérouleront à la salle hors sac, à 14h30, les 18 et 25 octobre et les 3 et 8 novembre.

Les sessions suivantes auront lieu à partir du printemps 2012.

Le repas du CCAS, organisé le samedi 3 décembre, devait avoir lieu dans un restaurant de Prémanon mais, au vu du nombre de convives, le gérant a déclaré ne pas pouvoir accueillir un tel nombre. Les membres du CCAS avaient d'ailleurs décidé qu'à compter de 2012 le repas se déroulerait à la salle polyvalente avec une prestation assurée par un traiteur (repas et service).

Un contact sera pris auprès d'un centre de vacances et si celui-ci ne peut pas assurer ce service, le repas 2011 se déroulera à la salle polyvalente.

Evelyne PICHON précise que les colis de Noël pour les personnes âgées seront préparés par le magasin VIVAL.

Les membres de la commission « voirie-déneigement » ont réfléchi à l'acquisition d'un matériel de déneigement, type engin agricole, avec différents accessoires (fraise, balayeuse, saleuse, remorque pour arrosage). Ce petit matériel permettrait de déneiger les trottoirs et les accès aux différents bâtiments publics dans de meilleures conditions tant matérielles qu'humaines.

N. MARCHAND demande si ce déneigement ne pourrait pas être donné à une entreprise privée comme la Commune le fait pour les voiries.

Le Maire répond que cela semble plus difficile car il faut posséder un matériel spécifique et être très réactif pour assurer le déneigement tôt le matin et par rapport aux chutes de neige durant les week-ends.

Le Maire rappelle l'acquisition par la Commune d'un défibrillateur qui sera installé à la cuisine de la salle polyvalente. Pour permettre de donner une information à un maximum de personnes, une formation sera organisée à la salle hors sac le lundi 17 octobre à 20h30. C'est M. Frédéric BERCELET, sapeur-pompier, formateur secouriste à l'union départementale des sapeurs-pompiers du Jura qui assurera cette formation.

Enfin, le Maire informe l'assemblée de l'organisation d'une enquête publique, du 14 au 28 octobre 2011, pour le classement et le déclassement de voirie.

La séance est levée à 22 H 20.